Transmission de patrimoine solidaire : notre première visioconférence

Inscrivez-vous à la première visioconférence d'information sur la transmission de patrimoine solidaire organisée par la Fédération Française des Diabétiques, le 16 juillet 2026 à 18 heures.

Notre chargée de relation bienfaiteurs, Ingrid Aubry-Sarriot, propose de répondre en direct à vos questions sur les legs, assurance-vie et donation, lors de notre première visioconférence sur la transmission de patrimoine **le 16 juillet prochain à 18 heures.**

Pour vous inscrire :

cliquez ici

Les personnes qui ont choisi de transmettre tout ou partie de leur patrimoine à la Fédération font souvent part de leur besoin d'avoir des informations pratiques sur les démarches à mener mais aussi de pouvoir échanger avec Ingrid sur ce projet intime et personnel qui leur tient tant à cœur.

Lors de la visioconférence, Ingrid abordera les questionnements les plus fréquents dont lui font part nos bienfaiteurs, comme :

- Que puis-je transmettre à une association comme la vôtre ?
- Quelles sont les démarches ?
- Et si j'ai des enfants, puis-je quand même transmettre quelque chose ?

Vous n'êtes pas disponible le 16 juillet mais souhaitez des informations complémentaires ?

- Notre brochure d'information sur les legs, assurance et donation est disponible sur notre site Demain Sans Diabète : https://demainsansdiabete.federationdesdiabetiques.org/ ;
- Ingrid répond à vos questions au 01 84 79 21 55 ou par courriel : i.aubrysarriot@federationdesdiabetiques.org.

Pourquoi transmettre un patrimoine à la Fédération ?

- Pour prolonger le sens de votre engagement à nos côtés pour qu'un jour, le diabète disparaisse ;
- Pour apporter votre soutien sur long terme aux personnes touchées par un diabète et contribuer à leur offrir une meilleure qualité de vie ;
- Pour transmettre à une association dont la gestion des ressources est rigoureuse ;
- Pour transmettre vos biens exonérés de droits de succession et dont le produit de la vente contribuera intégralement à nos actions et programmes.

Un grand merci du fond du cœur à toutes les personnes qui ont choisi de transmettre tout ou partie de leur patrimoine à notre Fédération. Leur générosité, leur fidélité et leur confiance nous sont précieuses. Nous avons une pensée reconnaissante pour les bienfaiteurs dont nous avons reçu le legs ou l'assurance-vie en 2025.

Quelques liens utiles :

Notre charte d'engagements envers nos bienfaiteurs

Demain Sans Diabète



Ingrid Aubry-Sarriot, chargée de relation bienfaiteurs
01 84 79 21 55
i.aubrysarriot@federationdesdiabetiques.org

Crédit photo : © Halfpoint-iStock